

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet : Oui Non Date d'arrivée du dossier : ___/___/ 2025

A retourner avant le 21 novembre 2025

Engagements et règles à respecter

- 1 - Heure d'installation prévue à partir de 8h00 pour que les stands soient ouverts à 10h00 ;
- 2 - Chaque exposant vient avec ses tables, parasols, barnums et rallonges et adaptateurs électriques ;
- 3 - Sur demande, et sous certaines conditions, votre véhicule pourra stationner dans la zone du marché. Cela doit impérativement être précisé dans le présent dossier de candidature ;
- 4 - Les emplacements sont répartis dans l'intérêt de tous et sous la responsabilité des organisateurs ; l'artisan doit respecter cette décision sous peine de se voir refuser sa participation ;
- 5 - Les exposants doivent afficher sur le stand les produits détaillés sur la fiche d'inscription ;
- 6 - L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ ;
- 7 - Nous demandons aux exposants de décorer leur stand sur le thème de Noël ;
- 8 - Conformément aux circulaires du 29 septembre 1989, du 6 décembre 1991 et du 13 juillet 1993 du Bureau de la Réglementation des Activités et de l'Etat Civil, sur les conditions d'exercice des activités commerciales sur les lieux publics, l'exposant ou un salarié de celui-ci doit être présent sur le stand.

Informations

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. fixe : _____ Tél. mobile : _____ E-mail : _____

Statut de l'exposant (fournir les justificatifs nécessaires)

Société : _____

SIRET N° _____

Auto ou micro-entrepreneur :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés Inscrit au Répertoire des Métiers

Artiste adhérent à la Maison des Artistes : N° _____

Association : _____

Créations proposées :

Alimentaire Accessoires de mode Arts de la table Bijouterie

Décoration Jeux, jouets Peinture / Caricature

Autre (à préciser) : _____

Liste précise des produits mis à la vente :



Emplacement

Coût : **1.50€ le mètre** .

Nombre de mètres souhaités : _____ mètre(s).

Type d'étalage : _____

L'exposant devra apporter son propre matériel d'exposition (*rallonges et adaptateurs électriques si nécessaires*).

Avez-vous besoin de profondeur ? Oui Non

Avez-vous besoin d'électricité ? Oui Non

Autre besoin (à préciser) : _____

Envoi du formulaire

- Par courriel à l'adresse suivante : evenements@pignans.fr
- Par courrier, ou déposé en main propre à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville - 7 place de la mairie - 83790 Pignans

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du présent règlement, et l'exactitude des informations fournies.

Je m'engage à respecter le règlement et assure en conserver un exemplaire.

En cas de fausse déclaration, je m'expose à l'exclusion immédiate et définitive du Marché de Noël (sans dédommagement, ni contrepartie).

Date : ____/____/2025

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Service événementiel - Mairie de Pignans - 7 place de la mairie

evenements@pignans.fr | 04 94 13 54 90

INFORMATIONS GENERALES :

Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite.

Toute absence doit être justifiée auprès du service Evénement de la commune de Pignans. La place attribuée ne pourra être choisie par l'exposant et ne pourra être modifiée. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre après son départ.

PIÈCES À FOURNIR :

- Pièce d'identité du demandeur
- Toute demande incomplète ou hors délais ne sera pas instruite
- Extrait du Registre de Commerce ou des Métiers datant de moins de 3 mois à la date de la manifestation
 - Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelle, en cours de validité
 - Déclaration de début d'activité d'auto-entrepreneur (à justifier)

Règlement Général sur la Protection des Données : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer votre candidature. Les données enregistrées sont conservées 6 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises, le cas échéant, qu'aux agents de la direction. Conformément à la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Mairie de Pignans - À l'attention du délégué à la protection des données - 7, place de la mairie - 83790 Pignans ou bien par mail : donnees-perso.rgpd@pignans.fr

